

DESTINATAIRES : Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux, chefs des Premières Nations ayant des ententes sur la garde d'enfants, programmes de garde d'enfants agréés et administratrices et administrateurs des services de garde d'enfants agréés

EXPÉDITRICE : Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : Le 27 mai 2020

OBJET : Prolongation des décrets d'urgence

Je tiens à saluer l'engagement indéfectible dont vous faites preuve à l'égard de la santé et du bien-être des familles de l'Ontario et du secteur essentiel de la garde d'enfants pendant la pandémie de COVID-19. Votre patience est vivement appréciée et votre partenariat continu s'avère indispensable en ces temps difficiles.

Sur la base des conseils formulés par le médecin hygiéniste en chef et d'autres responsables de la santé publique de premier plan, le décret d'urgence visant la fermeture des centres de garde agréés et de tous les établissements offrant des programmes récréatifs en salle, notamment les centres pour l'enfant et la famille ON y va, a été prolongé jusqu'au **9 juin 2020**. Le décret d'urgence qui interdit, à effet immédiat, l'organisation de tout événement public et de tout rassemblement social de plus de cinq personnes a également été prolongé jusqu'au **9 juin 2020**.

Ces décrets ne s'appliquent pas aux centres de garde agréés qui ont été autorisés à fournir des services de garde d'urgence au personnel de santé et aux autres travailleuses et travailleurs de première ligne admissibles. Ils ne s'appliquent pas non plus aux services de garde en milieu familial (agréés et non agréés).

Comme la pandémie de COVID-19 en Ontario continue d'évoluer, nous sommes déterminés à vous tenir informés et à garantir la sécurité de tout le monde. Nous vous remercions de votre souplesse et de votre collaboration continue.

Veillez agréer mes sentiments les meilleurs.

Shannon Fuller